



OBJET DU MARCHÉ
REPLACEMENT DES CONSOLES ET ROUES DE LA TRIBUNE DE
L'ESPACE CULTUREL BEAUMARCHAIS - MAROMME

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES
(CCTP)

MARCHE DE FOURNITURE

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

Suivant articles L1111-3 ; L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

TABLE DES MATIERES

	Page
I- Présentation de l'équipement	3
II- Objet du marché	3
III- Description des travaux	4
IV- Déroulement des prestations	8
V- Planification des travaux	8
VI- Gestion des déchets	8
Annexe 1 : Vues Iso de la tribune dépliée et repliée	9
Annexe 2 : Vues en plan cotées	10
Annexe 3 : Vues de côté et de face	11
Annexe 4 : Vues dernier gradin	12

I- Présentation de l'équipement

La tribune télescopique de l'espace culturel Beaumarchais (origine ECA), propriété de la ville de Maromme, équipement âgée d'une vingtaine d'années, présente des dysfonctionnements lors des opérations d'ouverture/fermeture. Ces problèmes de translation sont dus à la détérioration des roues (environ 720) supportant la structure.

La salle est située au 13 rue de la République 76150 Maromme. Son accès technique se trouve rue Berrubé, limité en gabarit à un porteur 19T.

II- Objet du marché

Les axes des roues sont soudés à la structure, ce qui alourdit très notablement les travaux (main d'œuvre). Ainsi il a été décidé que ce marché, dont le présent cahier des charges en définit les termes, a pour objet le remplacement des roues ainsi que des consoles (liaisons planchers-roues).

L'entreprise attributaire est donc en charge de l'ensemble des travaux et fournit plans détaillés et note de calculs.

Le matériel proposé doit répondre aux normes NF EN en vigueur à la date de réalisation des travaux, notamment à la norme NF EN 13200-5. La norme NF P 06 001 est prise en compte pour les bases de calcul et charges d'exploitation.

Une visite du lieu est demandée pour chaque candidature.

Les plans (Annexes 1 à 4) sont donnés à titre indicatif et n'ont donc pas une valeur contractuelle. Aussi le titulaire est réputé avoir vérifié ces données lors de sa visite et avant d'avoir établi son offre. Les créneaux de visite sont à définir sur rendez-vous auprès de :

Eric Capet, régisseur général de l'ECB au 06 75 65 05 73

En plus de ces travaux la ville de Maromme attend de l'entreprise attributaire :

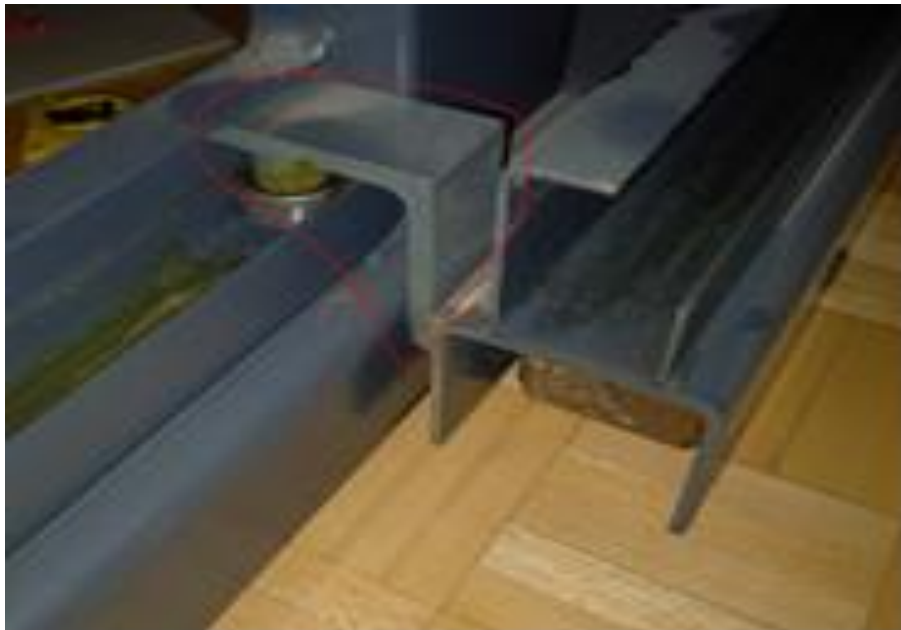
- Un chiffrage de Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant à la révision biennale (1 fois tous les 2 ans) de la tribune complète (y compris sièges, mécanismes, garde-corps, planchers...)
- Un chiffrage de Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant à la remise en état du verrouillage des dossiers des 26 sièges du premier rang (actuellement totalement hors service)
- Qu'elle tienne la ville de Maromme informée de l'état d'usure des différents organes de la tribune (sièges, mécanismes, traction...) dans le cadre de la PSE révision biennale de la tribune complète

L'entreprise attributaire réalisera les travaux de ce marché ainsi que ceux décrits dans les PSE sans avoir recours à sous-traitance.

III- Description des travaux

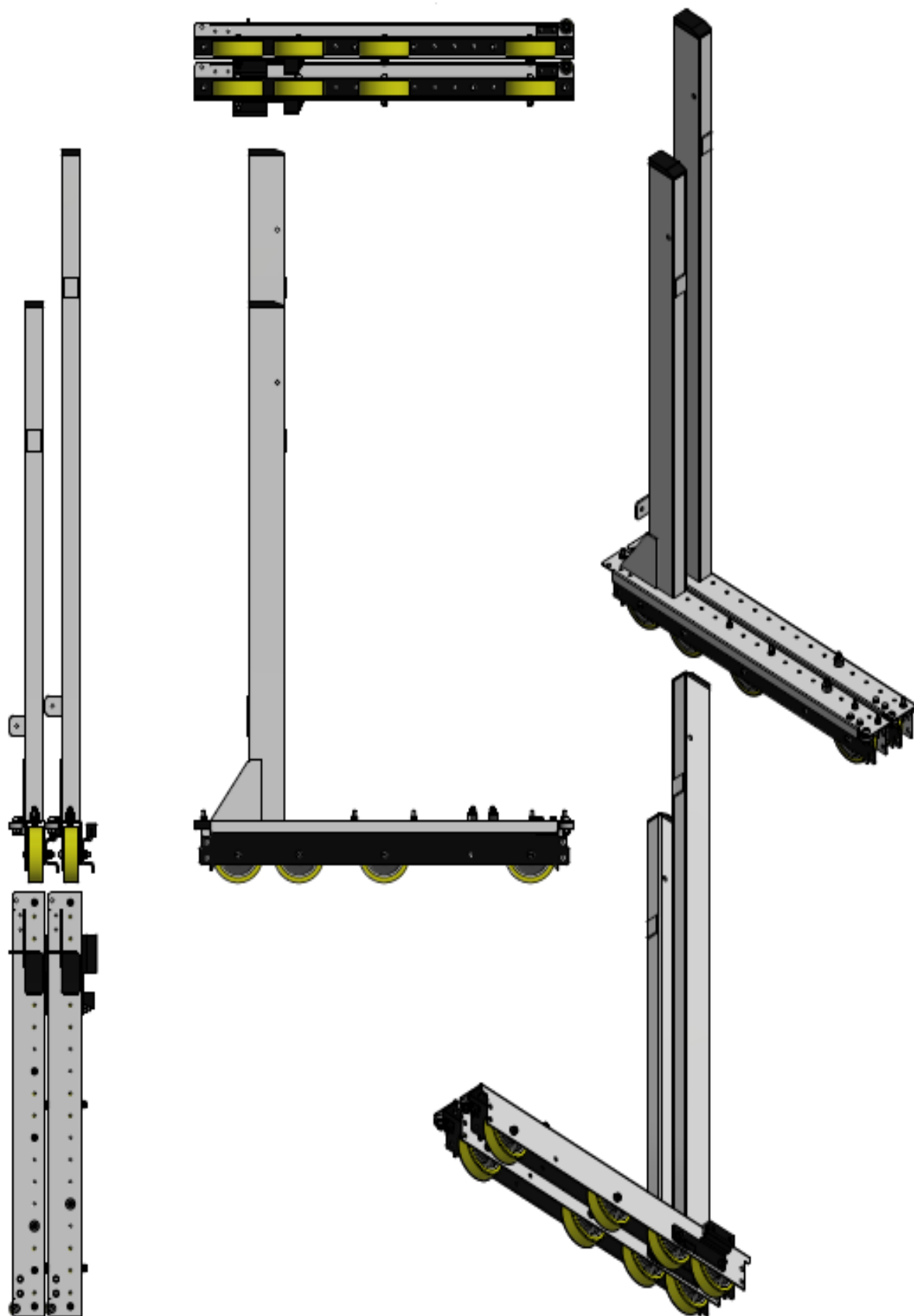
Les travaux consistent en un démontage des anciens chariots à roues, en déconnectant des tubes de la plateforme, fourniture de nouveaux chariots à roues, leur montage.

Les anciens chariots à roues sont soudés entre eux. Pour pouvoir les désolidariser il est nécessaire de commencer les travaux par les déconnecter. Ensuite démonter le contreventement et les supports métalliques.

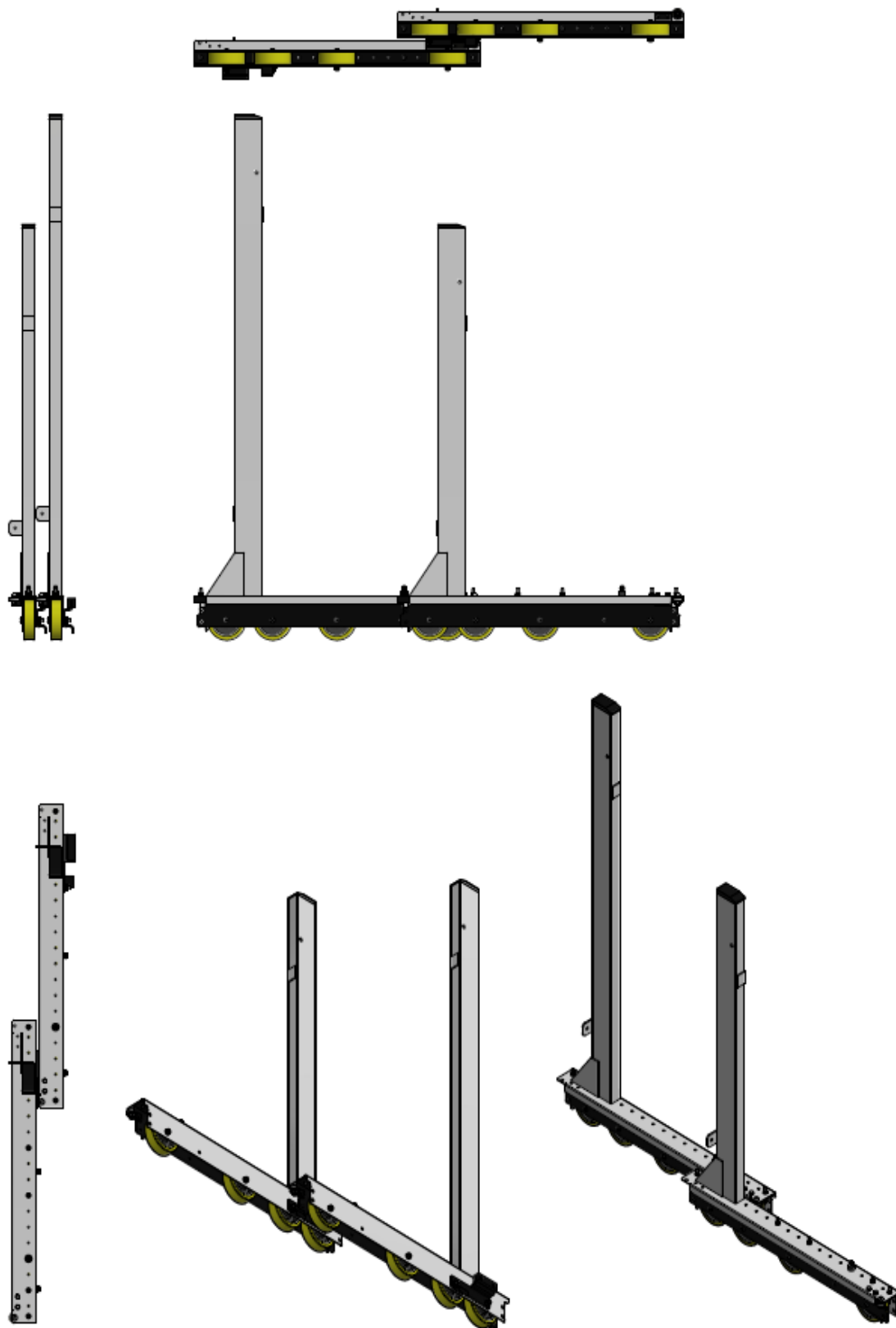


De gauche à droite et d'arrière vers l'avant, les patins à roulettes (chariots) doivent être retirés et remplacés par les nouveaux.

Position des chariots en tribune fermée



Position des chariots en tribune ouverte



Qualité des tubes métalliques et roues à employer

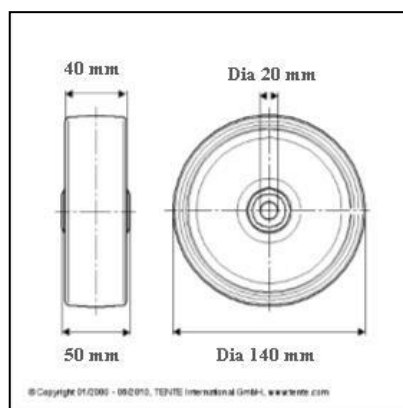
La tribune télescopique est composée de diverses parties métalliques et conceptions. La qualité de l'acier appliqué est l'acier de construction S235JR¹. Les assemblages sont réalisés par le biais de boulons d'une qualité d'acier de 8.8². Les jonctions sont des soudures à l'arc électrique. La protection contre la corrosion de la structure métallique visible pour le public est réalisée avec un revêtement en poudre RAL 9005 d'une épaisseur de 80 µm. La classe de prétraitement est la suivante : P1 (conforme EN ISO 8501) et sablage : SA^{2/1}. Les parties qui ne sont pas visibles par le public sont recouvertes d'une couche de protection primaire (primer) en RAL 9005.

Chariots

Les chariots en profils tubulaires et profils pliés au laser forment la base des plateformes. Les profils pliés au laser forment l'encadrement des roues. Les profils tubulaires verticaux forment les supports (piliers) pour les plateformes suivantes. Une soudure assure la connexion des pièces. Un tube d'acier carré est soudé sur le chariot à roulettes suivant les principes du soudage à l'arc électrique. La section du tube dépend du calcul de résistance spécifique.

Roues

Chaque chariot est pourvu de 4 roues industrielles d'un diamètre de 140mm et d'une largeur de 40mm. Les roues ont été fabriquées sur une base en fonte et sont équipées d'une couche polyuréthane pour limiter l'empreinte sur le sol. Les roues sont équipées d'un double roulement à billes de précision dans un bloc étanche à la poussière. Les roues correspondent au standard technique déterminé dans la norme EN12533³. Elles ont une dureté de 91° Shore A. La quantité de roues par chariot est déterminée en fonction de la charge ponctuelle qui est de maximum 8 N/mm².



Diamètre roue : 140 mm
 Largeur roue : 40 mm
 Diamètre trou de la tige : 20 mm
 Longueur trou de la tige : 45 mm
 Dureté du revêtement : 91 A Shore
 Température : - 20° / + 60 °
 Norme : EN12533

¹ S235JR: Qualité d'acier de construction laminé à chaud, assez usinable, assez déformable et facile à souder.

² Sur la tête du boulon un code ISO est indiqué en ce qui concerne la qualité de l'acier, par exemple 8.8 ou 12.9. Le chiffre avant le point de 1% est la résistance à la traction en N/mm². Le chiffre après le point est dix fois la limite apparente d'élasticité / résistance à la traction.

³ EN12533:1998 en(Roues de transport- Roues pour applications à vitesses entre 1,1 m/s (4 km/h) et 4,4 m/s (16 km/h)

⁴ Polyéthylène de haute densité (PE-HD)

Guidage

Les systèmes de guidage entre les chariots de roues sont constitués d'un bloc dur en matière synthétique d'une longueur de 100mm et d'un roulement à billes étanche à la poussière et à la graisse. Le bloc est guidé par le roulement à billes afin que les plateformes se déploient selon un même axe. Le guidage a été conçu pour une durée de vie très longue et n'exige aucun entretien.

Guidage en matière synthétique

Le bloc de guidage en matière synthétique est en PE-HD résistant à l'abrasion. Seuls ces composants en matière synthétiques sont en contact lors du déploiement ou rétraction de la tribune pour assurer une répartition parfaite du poids et une très grande stabilité. Les plaques sont fixées à la structure avec des vis auto-taraudeuses et n'exigent aucune maintenance, pendant toute la durée de vie de la tribune.

Roulements à billes

A l'avant des chariots de roues sont prévus des roulements à billes pour garantir un déploiement et rétraction souple des plateformes. Les roulements non plus n'exigent pas d'entretien.

IV- Déroulement des prestations

La prestation du titulaire devra :

- Respecter la protection de son personnel (EPI adaptés)
- Respecter la législation du travail en vigueur
- Respecter la réglementation incendie en vigueur dans cet ERP de type L, N de 2ème catégorie liée aux entreprises utilisatrices (permis de feu, respect DUPP de notre ERP)
- Prendre en charge la protection des éléments du bâtiment exposés lors des travaux

V- Planification des travaux

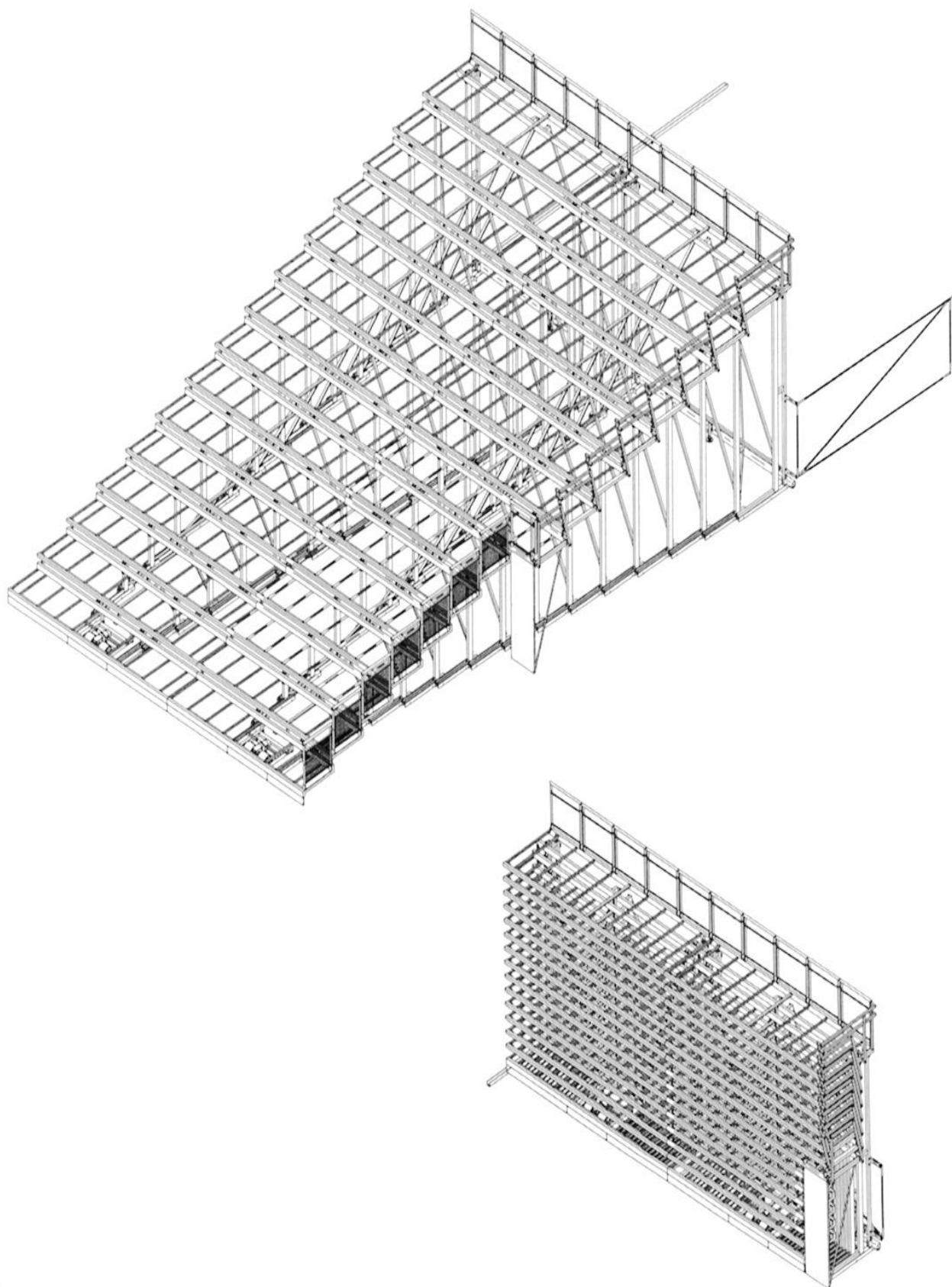
La période des travaux, estimée à une durée maximale de deux semaines, devra prendre fin au plus tard le 15 août 2023.

La PSE révision biannuelle de la tribune complète devra être réalisée au plus tard le 15 août de l'année en cours.

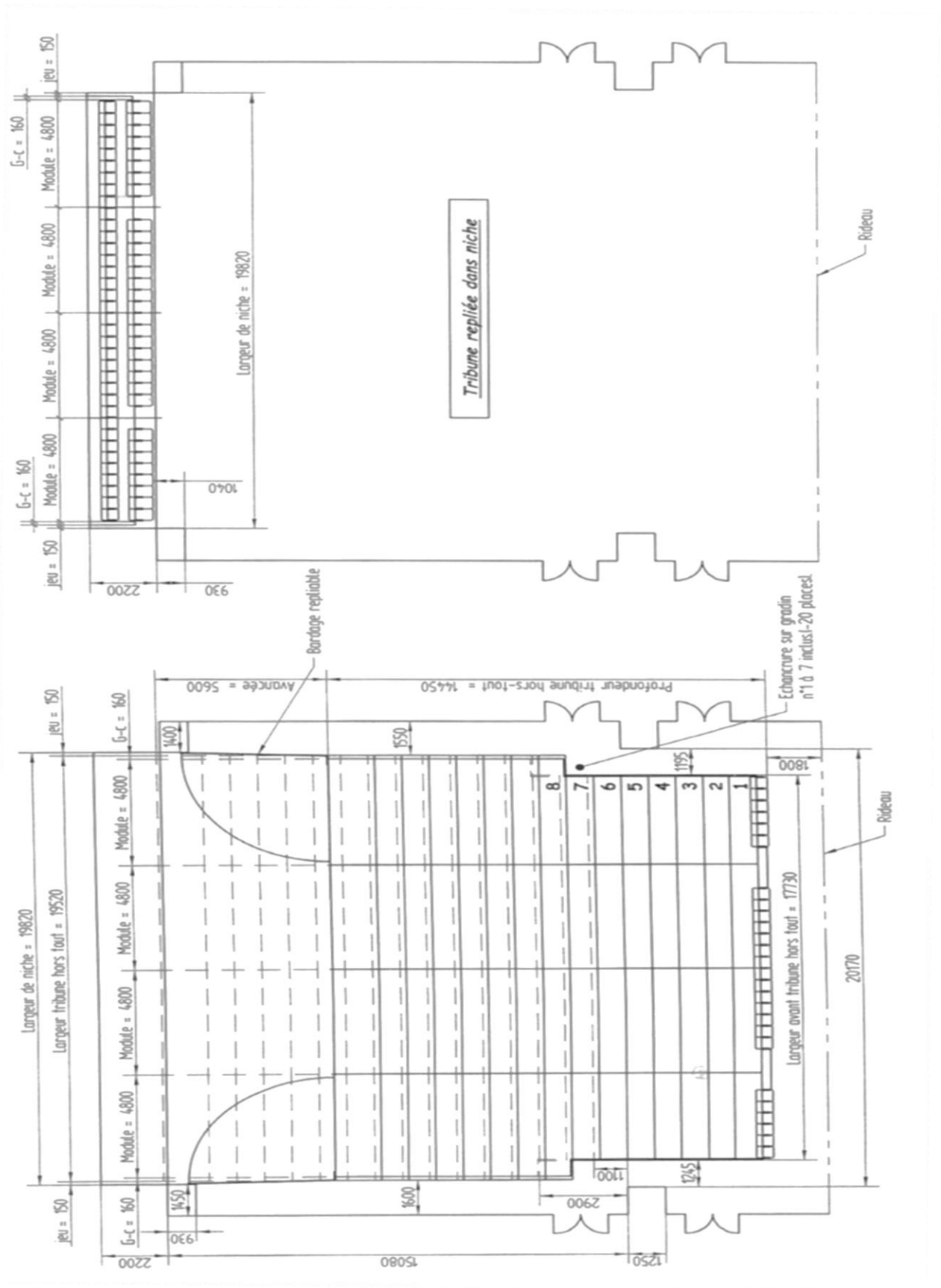
VI- Gestion des déchets

L'entreprise attributaire se charge de l'ensemble de ses déchets qu'il s'agisse des consoles actuelles comme de tout autre déchet lié au chantier. L'entreprise est donc en charge du tri sélectif et recyclage.

Annexe 1 : Vues Iso de la tribune dépliée et repliée



Annexe 2 : Vues en plan cotées



Annexe 3 : Vues de côté et de face

